

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5680**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction du collecteur sous la rue Rouget de Lisle - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Elmalan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5680**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction du collecteur sous la rue Rouget de Lisle - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'émissaire de la plaine de l'Est (EPE) est un collecteur structurant pour l'assainissement de l'est lyonnais. Actuellement, il fonctionne uniquement par temps de pluie en reprenant les trop-pleins des collecteurs superficiels dont les débits ne peuvent être accueillis par les ouvrages du centre urbain. A terme, avec la construction de la nouvelle station d'épuration au lieu-dit la Feyssine, il acheminera tous les effluents de temps sec et de temps de pluie du bassin versant concerné (Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Bron nord, Saint Priest-nord, Chassieu et hors Communauté, Genas centre-sud, Saint Laurent de Mure et Saint Bonnet de Mure).

L'exutoire actuel de l'émissaire de la plaine de l'Est est situé en face du champ captant de Crépieux-Charmy, en rive gauche du canal de Jonage à l'aval immédiat de l'usine des eaux et à l'amont du seuil de Saint Clair-la Feyssine. Pour des raisons de sécurité sanitaire, et plus particulièrement en prévision du rejet dans cet ouvrage des effluents de la future station d'épuration, il est nécessaire de déplacer le rejet actuel en aval du seuil. Dans cet objectif, l'émissaire de la plaine de l'Est a déjà été prolongé sous le périphérique Laurent Bonnevey lors de sa construction et sous le parc de la Feyssine avant son aménagement.

Pour permettre la continuité hydraulique des écoulements des eaux dans l'émissaire de la plaine de l'Est, 260 mètres de collecteur à banquettes (de type 98 B de 3,10 x 4,23 mètres de section) sous la rue Rouget de l'Isle, entre la rue de la Cloche et le parc de la Feyssine, restent à réaliser. Cette partie n'avait pas pu être mise en œuvre auparavant pour des raisons de maîtrise foncière (résolues aujourd'hui). La maîtrise d'œuvre de cet ouvrage se fera en interne, à la direction de l'eau. Les travaux sont planifiés pour début 2008 pour un montant global de l'opération, toutes prestations confondues de 1 450 000 € HT.

L'opération comprendra :

- la réalisation du prolongement de l'EPE sous la rue Rouget de Lisle,
- la coordination sécurité prévention santé (CSPS) pour le prolongement de l'EPE sous la rue Rouget de Lisle,
- les études complémentaires (sondages géotechniques, études bathymétriques, analyses d'eaux et de sédiments, etc.).

Par délibérations n° 2006-3762 en date du 13 novembre 2006 et n° 2007-4466 en date du 15 octobre 2007, le conseil de Communauté a validé les études et le projet global et procède à une individualisation partielle de l'opération à hauteur de 150 000 € HT au titre des études préalables et 1 643 300 € au titre de la réalisation des travaux rue Rouget de l'Isle et des études complémentaires.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de réalisation du prolongement de l'émissaire de la plaine de l'Est sous la rue Rouget de Lisle à Villeurbanne-parc de la Feyssine.

Les prestations seront attribuées dans le cadre d'un marché unique à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative à la réalisation du prolongement de l'émissaire de la plaine de l'Est sous la rue Rouget de Lisle à Villeurbanne,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense à payer au titre de l'opération sera imputée sur l'autorisation de programme partielle 1399 - émissaire de la plaine de l'Est à hauteur de 1 643 300 € HT, par délibération en date du 15 octobre 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,